

Metz, le 26 avril 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire
de la commune de Grostenquin
1A rue des Violettes
57660 GROSTENQUIN

OBJET : Dossier de déclaration concernant la mise en conformité et la régularisation
du système d'assainissement non collectif du camping La Tensch Jolie à GROSTENQUIN

Courrier de notification pour affichage

RÉF. : PR/

P.J. : - Fiche récapitulative et descriptive du IOTA
- Récépissé de déclaration
- Courrier d'acceptation à la SAS LA TENSCH JOLIE

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

**• Mise en conformité et régularisation du système d'assainissement non collectif du camping
La Tensch Jolie sur la commune de GROSTENQUIN (57)**

Ce dossier a été déposé en version dématérialisée sur Service-Public.fr par la SAS LA TENSCH JOLIE
sous le n° DIOTA-230130-135343-365-043.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire de la fiche descriptive et récapitulative des travaux ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration délivré suite au dépôt du dossier et de la note
complémentaire du 26/04/2023;
- un courrier de non opposition à la SAS LA TENSCH JOLIE.

Le dossier de déclaration complet en version informatique est téléchargeable via le lien contenu dans le
mail de transmission ci-joint.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER